



## ACER LIMITED WARRANTY AGREEMENT

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Warranty Length/Type       | 1 Year Limited: Parts & Labor, Mail In or Carry In                  |
| Hardware Technical Support | 1 Year  |
| Software Support           | 90 days   |
| Service Website            | <a href="http://www.acersupport.com">http://www.acersupport.com</a> |
| Service Phone Number       | 866-506-1960 (United States, Canada)                                |

**[Binding Arbitration provisions are not applicable to Quebec consumers]  
THIS AGREEMENT CONTAINS A MANDATORY AND BINDING ARBITRATION PROVISION  
IN WHICH YOU AND ACER AGREE TO RESOLVE ANY DISPUTES BETWEEN YOU AND  
ACER BY BINDING ARBITRATION. PLEASE SEE SECTION 9 BELOW.**

This Agreement (“Agreement”) is between the original purchaser (“You”) and Acer America Corporation (“Acer”) and applies to Acer branded products (“Products”) and services purchased in the U.S. or Canada by You from Acer or any of its subsidiaries or affiliates or an Acer authorized reseller (“Reseller”). This limited warranty is valid only in the U.S. and Canada. This limited warranty extends only to You, the original purchaser, and is not transferable to anyone who subsequently purchases, leases, or otherwise obtains the Product from You. This limited warranty does not cover software or non-Acer branded products (e.g., printers, scanners, etc.).

The term of this Limited Warranty (the “Limited Warranty Period”) is identified in the reference table included with this Agreement (“Warranty Reference Table”) and shall apply to all Products with the exception of lamps purchased with projectors. If You have purchased a projector, the lamp is warranted for a period of ninety (90) days. If You have purchased a Product that includes a rechargeable battery, Acer warrants that the battery will be free from defects in material and workmanship for the shorter of (a) the period set forth in the Warranty Reference Table or (b) one (1) year from the date of purchase of the Product that uses the battery. As with all batteries, the maximum capacity of the battery included in the Product will decrease with time or use. The battery warranty does not cover changes in battery capacity. Your battery is only warranted from defects in materials or workmanship resulting in failure. Battery life is not warranted and will vary depending on Product configuration and usage including, but not limited to Product model, applications running, power management settings, and Product features. The Limited Warranty Period commences on the date of purchase by You. Your original purchase invoice (sales receipt) showing the date of purchase of the Product is your proof of the date of purchase.

**1. Product Limited Warranty.** Acer warrants that its Products will be free from defects in materials and workmanship for the Limited Warranty Period. During the Limited Warranty Period, Acer will, at its option: (i) provide replacement parts necessary to repair the Product; (ii) repair the Product or replace it with a comparable product; or (iii) refund the amount You paid for the Product, LESS DEPRECIATION, upon its return. Replacement parts and Products will be new or serviceably used, comparable in function and performance to the original part or Product and warranted for the remainder of the original warranty period or, if longer, 90 days after they are shipped to You.

**2. Hardware Technical Support.** During the Limited Warranty Period, Acer will provide Product technical support. After the expiration of the Limited Warranty Period, hardware technical<sub>1</sub>



support is available for a fee. The fee will be charged to your credit card when You call technical support. Please note that when contacting Acer via telephone, long distance and other charges may apply, depending upon your calling area. The scope of technical support consists of helping You diagnose and resolve problems with defects in Products covered by this Agreement, and reinstalling the factory-installed operating system and software to restore it to the original factory configuration. Acer may provide technical support via on-line, telephone and other methods. Acer may change the means through which it provides technical support at any time without notice to You.

**3. Software Support for Operating System Software. Acer is not the manufacturer of the software or operating system and does not guarantee that software or operating systems will be free from errors, either in isolation or in combination with hardware.** For your Product, Acer will assist the original purchaser with (i) installation of any operating system software purchased from Acer; (ii) configuration of the operating system software; (iii) setup of the operating system software; and (iv) troubleshooting issues associated with the operating system software.

#### **4. Limitations and Exclusions.**

##### **THIS LIMITED WARRANTY DOES NOT COVER AND ACER IS NOT RESPONSIBLE FOR:**

- DELIVERY OR INSTALLATION, OR LABOR CHARGES FOR INSTALLATION OR SETUP OF THE PRODUCT, ADJUSTMENT OF CUSTOMER CONTROLS ON THE PRODUCT, AND INSTALLATION OR REPAIR OF ANTENNA SYSTEMS OUTSIDE OF THE PRODUCT;
- DAMAGES CAUSED BY MISUSE, ABUSE, ACCIDENTS, FIRE, THEFT, DISAPPEARANCE, MISPLACEMENT, FLUCTUATIONS AND POWER SURGES, CONNECTIONS TO IMPROPER VOLTAGE OR INCORRECT ELECTRICAL LINE VOLTAGE, VIRUSES, MALWARE, RECKLESS, WILLFUL, OR INTENTIONAL CONDUCT;
- DAMAGES CAUSED BY SERVICING NOT AUTHORIZED BY ACER;
- DAMAGES CAUSED BY USAGE THAT IS NOT IN ACCORDANCE WITH PRODUCT INSTRUCTIONS OR USER MANUALS, FAILURE TO FOLLOW THE PRODUCT INSTRUCTIONS OR USER MANUALS OR FAILURE TO PERFORM CLEANING OR PREVENTIVE MAINTENANCE;
- DAMAGE CAUSED BY A PRODUCT OR PART THAT HAS BEEN MODIFIED TO ALTER FUNCTIONALITY OR CAPABILITY WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF ACER;
- DAMAGES CAUSED BY THE COMBINATION OF ACER BRANDED PRODUCTS WITH OTHER NON-ACER BRANDED PRODUCTS, ACCESSORIES, PARTS OR COMPONENTS (INCLUDING SIMS CARDS OR MEMORY CARDS) OR USE OF PRODUCTS, EQUIPMENT, SYSTEMS, UTILITIES, SERVICES, PARTS, SUPPLIES, ACCESSORIES, APPLICATIONS, INSTALLATIONS, REPAIRS, EXTERNAL WIRING OR CONNECTORS NOT SUPPLIED OR AUTHORIZED BY ACER WHICH DAMAGE THIS PRODUCT OR RESULT IN SERVICE PROBLEMS;
- SIGNAL ISSUES, RECEPTION PROBLEMS AND DISTORTION RELATED TO NOISE, ECHO, INTERFERENCE OR OTHER SIGNAL TRANSMISSION AND DELIVERY PROBLEMS;
- RESULTS OF NORMAL USAGE, SUCH AS GRADUAL IMAGE DEGRADATION, UNEVEN SCREEN AGING, BURNED-IN IMAGES AND PIXEL FAILURE WITHIN DESIGNED SPECIFICATIONS OR THAT DO NOT MATERIALLY ALTER THE PRODUCTS FUNCTIONALITY;
- UNINTERRUPTED OR ERROR-FREE OPERATION OF THE PRODUCT;



- SOFTWARE, INCLUDING THE OPERATING SYSTEM AND SOFTWARE ADDED TO YOUR PRODUCT THROUGH OUR FACTORY-INTEGRATION SYSTEM, THIRD-PARTY SOFTWARE, OR THE RELOADING OF SOFTWARE;
- ANY EQUIPMENT OR COMPONENTS THAT WERE NOT INCLUDED IN YOUR PRODUCT AS ORIGINALLY SOLD TO YOU;
- LOSS OF DATA;
- NORMAL WEAR AND TEAR;
- MINOR IMPERFECTIONS THAT MEET DESIGN SPECIFICATIONS;
- COSMETIC DAMAGE OR EXTERIOR FINISH THAT DOES NOT AFFECT FUNCTIONALITY INCLUDING BUT NOT LIMITED TO SCRATCHED OR CRACKED DISPLAYS;
- PRODUCTS WHERE THE ACER SERIAL NUMBER IS MISSING, ALTERED OR DEFACED;
- EXTERNAL SPEAKERS, KEYBOARDS AND MICE;
- WIRELESS DATA SERVICES PROVIDED BY THIRD PARTY PROVIDERS;
- DAMAGE CAUSED AS A RESULT OF IMPROPER TRANSPORTATION OR PACKING/PACKAGING WHEN RETURNING THE PRODUCT TO ACER OR AN ACER AUTHORIZED SERVICE PROVIDER;
- A PRODUCT THAT REQUIRES MODIFICATION OR ADAPTATION TO ENABLE IT TO OPERATE IN ANY COUNTRY OTHER THAN THE COUNTRY FOR WHICH IT WAS DESIGNED, MANUFACTURED, APPROVED AND/OR AUTHORIZED, OR REPAIR OF PRODUCTS DAMAGED BY THESE MODIFICATIONS.

ANY WARRANTY APPLICABLE TO SOFTWARE, INCLUDING OPERATING SYSTEMS, OR NON-ACER BRANDED PRODUCTS IS PROVIDED BY THE ORIGINAL MANUFACTURER.

**5. Registration.** Registration of your Product helps Acer better serve You. Acer encourages You to register your Product within thirty (30) days of the original purchase in order to receive prompt service and support coverage should You need it. To register go to <http://www.acersupport.com> and choose "Register Your System." In accordance with applicable law, Acer may require that You furnish proof of purchase details and/or comply with registration requirements before receiving warranty service.

**6. Instructions for Obtaining Warranty Service.** For specific instructions on how to obtain warranty service for your Product, please refer to the Warranty Reference Table contained in this booklet and go to <http://www.acersupport.com>

To obtain warranty service:

- You must assist Acer in diagnosing issues with your Product and follow Acer's warranty processes.
- You must obtain warranty service from Acer or an Acer Authorized Service Center. Acer will not reimburse You for service performed by others.
- If Acer decides that You need a replacement part(s) or replacement Product, Acer may require a credit card authorization or other security to receive replacement part(s) or Product and may require You to pay the cost of shipping the replacement part(s) or Product to You and the cost of returning the defective part or Product to Acer. Acer will then authorize shipment of the required part(s) or Product to You.
- You may be required to deliver and retrieve your Product to and from Acer or an Acer Authorized Service Center at your expense. When sending a Product to Acer or the Acer



Authorized Service Center, You must deliver the Product, freight prepaid, in either its original packaging or packaging affording an equal degree of protection. You are responsible for properly packaging your Product, paying all shipping costs, insurance costs, loss or damage to the Product during shipping, and any other taxes, fees, duties or charges associated with transporting the Product to Acer or an Acer Authorized Service Center. **YOU ARE RESPONSIBLE FOR ANY DAMAGE TO YOUR ACER PRODUCT DURING SHIPMENT TO ACER OR AN ACER AUTHORIZED SERVICE CENTER.**

- Before providing your Product to Acer or an Acer Authorized Service Center for service, remove any confidential, proprietary or personal information, and removable media, such as disks, CDs, or PC Cards.
- If Acer asks You to return defective parts or Products, You must do so within 15 days after You receive the replacement parts or Products. If You fail to return the replacement part(s) or Product as instructed, Acer will charge the credit card for the authorized amount. All exchanged parts and Products replaced under this Agreement will become the property of Acer.

IT IS YOUR RESPONSIBILITY TO BACK UP THE CONTENTS OF YOUR HARD DRIVE BEFORE SERVICES ARE PERFORMED AND REMOVE ANY DATA FROM PARTS OR PRODUCTS RETURNED TO ACER OR AN ACER AUTHORIZED SERVICE CENTER, INCLUDING ANY DATA YOU HAVE STORED OR SOFTWARE YOU HAVE INSTALLED ON THE HARD DRIVE. It is possible that the contents of your hard drive will be lost or reformatted in the course of service and Acer will not be responsible for any damage to or loss of any programs, data, or other information stored on any media or any part of any Product serviced. IF DURING THE REPAIR OF THE PRODUCT THE CONTENTS OF THE HARD DRIVE ARE ALTERED, DELETED, OR IN ANY WAY MODIFIED, ACER IS NOT RESPONSIBLE FOR ANY LOSS OF YOUR DATA WHATSOEVER. YOUR PRODUCT WILL BE RETURNED TO YOU CONFIGURED TO THE ORIGINAL FACTORY CONFIGURATION (SUBJECT TO AVAILABILITY OF SOFTWARE).

**7. Implied Warranties. EXCEPT TO THE EXTENT PROHIBITED BY APPLICABLE LAW, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT IS LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF THIS WARRANTY.**

Commercial Purchasers: Acer extends the above limited warranty to purchasers of Products for industrial, commercial and business use upon the same terms and conditions and exclusions applicable to consumer purchasers. **HOWEVER, WITH RESPECT TO COMMERCIAL PURCHASERS, ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT, ARE EXCLUDED AND DISCLAIMED.**

**8. Limitation of Liability. ACER SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES FOR BREACH OF ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY. ACER'S MAXIMUM LIABILITY IS LIMITED TO THE PURCHASE PRICE YOU PAID FOR PRODUCTS OR SERVICES PLUS INTEREST ALLOWED BY LAW. ACER IS NOT LIABLE TO YOU FOR EVENTS BEYOND ACER'S CONTROL, SUCH AS ACTS OF GOD, VIRUSES, PROPERTY DAMAGE, LOSS OF USE, INTERRUPTION OF BUSINESS, LOST PROFITS, LOST DATA OR OTHER CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR SPECIAL DAMAGES,**



HOWSOEVER CAUSED, WHETHER FOR BREACH OF WARRANTY, CONTRACT, TORT (INCLUDING NEGLIGENCE), STRICT LIABILITY OR OTHERWISE.

Some states or jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or allow limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations may not apply to You. This Agreement gives You specific legal rights and You may have other rights which vary from state to state, jurisdiction to jurisdiction or province to province.

**9. Binding Arbitration. [BINDING ARBITRATION PROVISIONS ARE NOT APPLICABLE TO QUEBEC CONSUMERS] THIS AGREEMENT PROVIDES THAT ALL DISPUTES BETWEEN YOU AND ACER WILL BE RESOLVED BY MANDATORY AND BINDING ARBITRATION TO THE FULLEST EXTENT PROVIDED BY LAW. YOU AND ACER THEREFORE GIVE UP YOUR RIGHT TO GO TO COURT TO ASSERT OR DEFEND YOUR RIGHTS UNDER THIS AGREEMENT (EXCEPT FOR MATTERS THAT MAY BE TAKEN TO SMALL CLAIMS COURT AS FURTHER SET FORTH BELOW IN THIS SECTION 9).**

To the fullest extent provided by law, and except as otherwise provided below, You and Acer agree that any Dispute (as further defined below in this Section 9) between You and Acer will be resolved exclusively and finally by binding arbitration administered by the American Arbitration Association (AAA) and conducted in accordance with the AAA's Supplementary Procedures for Consumer-Related Disputes of the Commercial Arbitration Rules and the Consumer Due Process Protocol. **YOUR RIGHTS WILL THEREFORE BE DETERMINED BY A NEUTRAL ARBITRATOR AND NOT A JUDGE OR JURY.** You and Acer will agree on another arbitration forum, as well as procedures under which the arbitration will be conducted, if AAA ceases operations.

The arbitration will be conducted before a single arbitrator, and will be limited solely to the Dispute between You and Acer. Arbitration is a process whereby a dispute is submitted to an arbitrator, for a final and binding determination, known as the award. The arbitrator is an individual, similar to a judge, who reviews and weighs evidence provided by both parties, and renders an award enforceable in court. Arbitrator decisions are as enforceable as any court order and are subject to VERY LIMITED REVIEW BY A COURT. **YOU ACKNOWLEDGE THAT, BY WAY OF THIS AGREEMENT, YOU AND ACER WAIVE ALL RIGHTS TO A JURY TRIAL.**

The arbitration, or any portion of it, will not be consolidated with any other arbitration and will not be conducted on a class-wide or class-action basis. The arbitration shall be held at any reasonable location near your residence by submission of documents, by telephone, online or in person, whichever method of presentation You choose.

Under the AAA Supplementary Procedures for Consumer-Related Dispute and Consumer Due Process Protocol, You retain the right to seek relief in a small claims court for Disputes within the scope of the small claims court's jurisdiction. The small claims action, or any portion of it, will not be consolidated with any other action and will not be conducted on a class-wide or class-action basis.

If You prevail in the arbitration of any Dispute with Acer, Acer will reimburse You for any fees You paid to AAA in connection with the arbitration. **ANY DECISION RENDERED IN SUCH ARBITRATION PROCEEDINGS WILL BE FINAL AND BINDING ON THE PARTIES, AND**



**JUDGMENT MAY BE ENTERED THEREON IN ANY COURT OF COMPETENT JURISDICTION.**

**YOU UNDERSTAND THAT, IN THE ABSENCE OF THIS PROVISION, YOU WOULD HAVE HAD A RIGHT TO LITIGATE DISPUTES THROUGH A COURT, INCLUDING THE RIGHT, IF ANY, AND SUBJECT TO THE RULES OF YOUR JURISDICTION, TO LITIGATE CLAIMS ON A CLASS-WIDE OR CLASS-ACTION BASIS, AND THAT YOU HAVE EXPRESSLY AND KNOWINGLY WAIVED THOSE RIGHTS AND AGREED TO RESOLVE ANY DISPUTES IN ACCORDANCE WITH THE PROVISIONS OF THIS SECTION.** If this specific provision is found to be unenforceable, then the entirety of this arbitration provision shall be null and void.

This provision shall be governed by the Federal Arbitration Act, 9 U.S.C. Section 1, *et seq.* For the purposes of this Agreement, the term "Dispute" means any dispute, controversy, or claim arising out of or relating to (i) this Agreement, its interpretation, or the breach, termination, applicability or validity thereof; (ii) the related order for, purchase, delivery, receipt or use of any product or service from Acer; or (iii) any other dispute arising out of or relating to the relationship between You and Acer, its parents, subsidiaries, affiliates, directors, officers, employees, beneficiaries, agents, assigns, component suppliers (both hardware and software), and/ or any third party who provides products or services purchased from or distributed by Acer. The term "You" means the original purchaser and those in privity with the original purchaser, such as family members or beneficiaries.

Further information may be obtained from the AAA on line at [www.adr.org](http://www.adr.org), by calling 800-778-7879, or writing to American Arbitration Association, 1633 Broadway, 10<sup>th</sup> Floor, New York, NY, 10019.

**10. Out of Warranty Repairs.** Any services provided to You by Acer that are not within the scope of the Product Limited Warranty or that are not covered by an extended service plan are governed by this Agreement and are otherwise subject to the terms of the Acer out-of-warranty service procedures and any applicable service order. For a period of ninety (90) days after services are performed, Acer warrants that services provided by it were performed in a professional and workmanlike manner. If your problem recurs within the 90-day service warranty period, Acer will, at its option, (i) re-perform the services, (ii) replace the Product pursuant to the terms of this Agreement, (iii) permit You to return the Product and issue a refund pursuant to the terms of this Agreement, (iv) refund the amount You paid for the services. If You purchased an extended service plan from Acer or from a third party, please refer to the extended service plan for its coverage, duration and terms of service.

**11. General.** Acer and its subsidiaries and affiliates are intended beneficiaries of this Agreement. Any inconsistency between this Agreement and any other agreement included with or relating to products or services purchased from Acer, other than an extended service plan, shall be governed by this Agreement. This Agreement may not be modified, altered or amended without the written agreement of Acer which specifically states that the writing is intended to modify, alter or amend this Agreement. Any additional or altered terms shall be null and void, unless expressly agreed to in writing by Acer. If any term of this Agreement is illegal or unenforceable, the legality and enforceability of the remaining provisions shall not be affected or impaired. **[The exclusivity of the following provision is not applicable to Quebec consumers] THIS AGREEMENT AND ANY SALES THEREUNDER SHALL BE GOVERNED BY THE LAWS OF THE STATE OF TEXAS, WITHOUT REGARD TO CONFLICTS OF LAWS RULES.**





**12. Privacy Notice.** You can review Acer's Privacy Policy on our web site, located at <http://www.acerpanam.com>. Acer will maintain and use your customer information in accordance with its Privacy Policy.

**13. For Residents of Canada:** This Agreement is subject to the applicable provisions of Canadian consumer protection laws that cannot be derogated from by private agreement or which may prohibit the application of any provision or stipulation herein. To the extent that any stipulation or provision is so prohibited it: i) shall be construed as if it had been omitted from this Agreement; (ii) will not affect the legality, validity or enforceability of that provision in any other jurisdiction; and (iii) the remaining terms and provisions of this Agreement shall remain in full force and effect. Without limiting the generality of the foregoing and notwithstanding anything to the contrary contained herein, for residents of Quebec, British Columbia and Ontario the waiver set out in Section 9 of this warranty does not apply and You retain the right to litigate disputes before a court, including the right, subject to the rules of your jurisdiction, to litigate claims on a class-action basis.

**14. International Support:** You must comply with all applicable export laws and regulations if You export the product from the United States or Canada. Acer does not accept for return any products purchased from a reseller. Customers outside the United States are responsible for paying all freight and brokerage charges incurred in shipping, importing/exporting and receiving replacement products and parts and for arranging and paying for the shipment of any defective part(s) back to Acer. All international customers are responsible for all customs duties, VAT, GST and other associated taxes and charges.

Please send correspondence about this Agreement to:

**Acer Customer Service  
P.O. Box 6137  
Temple, TX 76503**

Current information on technical support and warranty policies, phone numbers and other service information is available on our web sites listed on the Warranty Reference Table.



## ACCORD DE GARANTIE LIMITÉE ACER

|  |  |
|--|--|
| <b>Durée/type de garantie</b>          | <b>Limitée 1 an : pièces et main-d'œuvre, service par la poste ou en atelier</b> |
| <b>Soutien matériel informatique</b>   | <b>1 an</b>  |
| <b>Soutien logiciel</b>                | <b>90 jours</b>  |
| <b>Site Web du service</b>             | <b><a href="http://www.acersupport.com">http://www.acersupport.com</a></b>       |
| <b>Numéros de téléphone du service</b> | <b>866-506-1960 (États-Unis, Canada)</b>   |

**[Les dispositions d'arbitrage exécutoire ne s'appliquent pas aux consommateurs du Québec]**

**CET ACCORD CONTIENT UNE DISPOSITION D'ARBITRAGE OBLIGATOIRE ET EXÉCUTOIRE PAR LAQUELLE ACER ET VOUS-MÊME ACCEPTEZ DE RÉSOUDRE TOUT LITIGE SURVENANT ENTRE VOUS ET ACER PAR ARBITRAGE EXÉCUTOIRE. VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION 9 CI-DESSOUS.**

Le présent accord (« Accord ») est conclu entre l'acheteur original (« vous ») et Acer America Corporation (« Acer ») et s'applique aux produits de la marque Acer (« Produits ») et aux services achetés aux États-Unis ou au Canada par vous auprès d'Acer ou d'une de ses filiales ou sociétés affiliées ou d'un revendeur agréé Acer (« Revendeur »). Cette garantie limitée est valable uniquement aux États-Unis et au Canada. Cette garantie limitée s'adresse à vous, l'acheteur original et n'est pas transférable à une personne qui ultérieurement achète, loue ou obtient d'une quelconque façon le produit auprès de vous. Cette garantie limitée ne couvre pas les logiciels ou des produits autres que ceux de marque Acer (par exemple, imprimantes, scanners, etc.).

La durée de cette garantie limitée (la « Période de garantie limitée ») est identifiée dans le tableau de référence fourni avec cet Accord (« Tableau de référence de garantie ») et s'applique à tous les produits à l'exception des lampes achetées avec des projecteurs. Si vous avez acheté un projecteur, la lampe est garantie pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si vous avez acheté un produit qui comprend une batterie rechargeable, Acer garantit que la batterie sera exempte de défauts de matériaux et de fabrication pendant la plus courte de (a) la période indiquée dans le tableau de référence de garantie ou (b) un (1) an à partir de la date d'achat du produit qui fonctionne au moyen de la batterie. Comme avec toutes les batteries, la capacité maximale de la batterie incluse dans le produit va diminuer avec le temps ou l'utilisation. La garantie de la batterie ne couvre pas les changements de capacité de la batterie. Votre batterie est uniquement garantie contre des défauts de matériaux ou de fabrication entraînant une défaillance. L'autonomie de la batterie n'est pas garantie et peut varier selon la configuration et l'utilisation des produits, y compris, mais sans s'y limiter, au modèle du produit, aux applications utilisées, aux paramètres de gestion de puissance et aux fonctionnalités du produit. La période de garantie limitée commence à la date d'achat à laquelle vous avez acheté le produit. Votre facture d'achat originale (facture) indiquant la date d'achat du produit constitue votre preuve de la date d'achat.

**1. Garantie limitée du produit.** Acer garantit que ses produits seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant la période de garantie limitée. Pendant la période de garantie limitée, Acer va, à son choix : (i) fournir les pièces de rechange nécessaires pour réparer le produit, (ii) réparer le produit ou le remplacer par un produit comparable, ou (iii) rembourser le





montant que vous avez payé pour le produit, MOINS SA DÉPRÉCIATION, lorsqu'il est retourné. Les pièces de rechange et les produits seront neufs ou en bon état de fonctionnement, comparables en utilisation et en performance à la pièce d'origine ou au produit et ils seront garantis pour le reste de la période de garantie initiale ou, si supérieure, 90 jours après qu'ils vous soient expédiés.

**2. Soutien technique du matériel.** Pendant la période de garantie limitée, Acer fournira le soutien technique du produit. Après l'expiration de la période de garantie limitée, le soutien technique du matériel est disponible moyennant un supplément. Les frais seront débités de votre carte de crédit lorsque vous appelez le soutien technique. Veuillez noter que lorsque vous téléphonez à Acer, des frais de longue distance et autres peuvent s'appliquer, selon votre zone d'appel. La portée du soutien technique consiste à vous aider à diagnostiquer et résoudre les problèmes liés à des défauts dans les produits couverts par cet Accord, et la réinstallation du système d'exploitation et du logiciel installés en usine de façon à les restaurer à la configuration d'usine. Acer peut fournir un soutien technique via Internet, téléphone et d'autres méthodes. Acer pourrait changer le moyen par lequel il vous fournit un soutien technique à tout moment sans préavis.

**3. Soutien logiciel pour les logiciels du système d'exploitation. Acer n'est pas le fabricant du logiciel ou du système d'exploitation et ne garantit pas que le logiciel ou les systèmes d'exploitation soient exempts d'erreurs, que ce soit isolément ou en combinaison avec le matériel.** Pour votre produit, Acer aidera l'acheteur original avec (i) l'installation de tout logiciel du système d'exploitation acheté auprès d'Acer, (ii) la configuration du logiciel du système d'exploitation, (iii) l'installation du logiciel du système d'exploitation, et (iv) les problèmes de dépannage associés au logiciel du système d'exploitation.

#### **4. Restrictions et exclusions.**

**CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS, ET ACER N'EST PAS RESPONSABLE POUR :**

- LA LIVRAISON OU L'INSTALLATION, OU LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR L'INSTALLATION OU LA CONFIGURATION DU PRODUIT, LE RÉGLAGE DES COMMANDES DU CLIENT SUR LE PRODUIT NI L'INSTALLATION OU LA RÉPARATION DES SYSTÈMES D'ANTENNE EXTERNES AU PRODUIT;
- LES DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE MAUVAISE UTILISATION, UNE UTILISATION ABUSIVE, DES ACCIDENTS, INCENDIES, VOLS, DISPARITIONS, MAUVAISE POSITION, FLUCTUATIONS ET SURTENSIONS, RACCORDEMENT À UNE TENSION INAPPROPRIÉE OU UNE TENSION DE LIGNE ÉLECTRIQUE INCORRECTE, VIRUS, LOGICIEL MALVEILLANT, CONDUITE IMPRUDENTE, VOLONTAIRE OU INTENTIONNELLE;
- DOMMAGES CAUSÉS PAR DES SERVICES D'ENTRETIEN NON AUTORISÉS PAR ACER;
- DOMMAGES CAUSÉS PAR UNE UTILISATION QUI N'EST PAS CONFORME AUX INSTRUCTIONS DU PRODUIT OU AUX MANUELS DE L'UTILISATEUR, DÉFAUT DE SUIVRE LES INSTRUCTIONS DU PRODUIT OU LES MANUELS DE L'UTILISATEUR OU POUR NE PAS PROCÉDER AU NETTOYAGE OU À L'ENTRETIEN PRÉVENTIF;
- DOMMAGE CAUSÉ PAR UN PRODUIT OU UNE PIÈCE QUI A ÉTÉ MODIFIÉ(E) POUR



ALTÉRER LA FONCTIONNALITÉ OU LA CAPACITÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE D'ACER;

- DOMMAGES CAUSÉS PAR LA COMBINAISON DE PRODUITS DE MARQUE ACER AVEC DES PRODUITS D'AUTRES MARQUES, DES ACCESSOIRES, DES PIÈCES OU COMPOSANTS (Y COMPRIS LES CARTES SIMS OU CARTES MÉMOIRE) OU L'UTILISATION DE PRODUITS, ÉQUIPEMENTS, SYSTÈMES, SERVICES PUBLICS, AUTRES SERVICES, PIÈCES, FOURNITURES, ACCESSOIRES, APPLICATIONS, INSTALLATIONS, RÉPARATIONS, CÂBLAGE EXTERNE OU CONNECTEURS NON FOURNIS, NI AUTORISÉS PAR ACER QUI ENDOMMAGENT CE PRODUIT OU PROVOQUENT DES PROBLÈMES DE SERVICE;
- PROBLÈMES DE SIGNAL, PROBLÈMES DE RÉCEPTION ET DE DISTORSION LIÉS À LA TRANSMISSION DU BRUIT, DE L'ÉCHO, D'INTERFÉRENCE OU DE TOUTE AUTRE TRANSMISSION DE SIGNAL ET DE PROBLÈMES DE PRESTATION;
- RÉSULTATS D'UNE UTILISATION NORMALE, COMME LA DÉGRADATION PROGRESSIVE DE L'IMAGE, LE VIEILLISSEMENT INÉGAL DE L'ÉCRAN, DES IMAGES RÉMANENTES ET UNE INSUFFISANCE DE PIXELS DANS LES SPÉCIFICATIONS DÉSIGNÉES OU QUI NE MODIFIENT PAS MATÉRIELLEMENT LA FONCTIONNALITÉ DES PRODUITS;
- UTILISATION DU PRODUIT SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR;
- LOGICIEL, NOTAMMENT LE SYSTÈME D'EXPLOITATION ET LE LOGICIEL AJOUTÉS À VOTRE PRODUIT PAR LE BIAIS DE NOTRE SYSTÈME D'INTÉGRATION EN USINE, LOGICIEL TIERS OU LE RECHARGEMENT DU LOGICIEL;
- TOUT ÉQUIPEMENT OU COMPOSANTE QUI N'ÉTAIT PAS INCLUS DANS VOTRE PRODUIT DANS L'ÉTAT DANS LEQUEL IL VOUS A ÉTÉ VENDU;
- PERTES DE DONNÉES;
- USURE NORMALE;
- IMPERFECTIONS MINEURES QUI RÉPONDENT AUX SPÉCIFICATIONS DE CONCEPTION;
- DOMMAGE D'ORDRE ESTHÉTIQUE OU FINITION EXTÉRIEURE QUI N'AFPECTE PAS LA FONCTIONNALITÉ, CE QUI COMPREND NON EXCLUSIVEMENT LES ÉCRANS RAYÉS OU FÊLÉS;
- LES PRODUITS POUR LESQUELS LE NUMÉRO DE SÉRIE D'ACER EST MANQUANT, ALTÉRÉ OU DÉTRUIT;
- HAUT-PARLEURS EXTERNES, CLAVIERS ET SOURIS;
- SERVICES DE DONNÉES SANS FIL FOURNIS PAR DES FOURNISSEURS TIERS;
- DOMMAGES CAUSÉS PAR SUITE D'UN TRANSPORT OU D'UN EMBALLAGE INADAPTÉ LORS DU RETOUR DU PRODUIT CHEZ ACER OU CHEZ UN PRESTATAIRE DE SERVICE AUTORISÉ ACER;
- UN PRODUIT QUI NÉCESSITE UNE MODIFICATION OU UNE ADAPTATION POUR POUVOIR FONCTIONNER DANS UN PAYS AUTRE QUE CELUI POUR LEQUEL IL A ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ, APPROUVÉ ET/OU AUTORISÉ OU UNE RÉPARATION DES PRODUITS ENDOMMAGÉS PAR CES MODIFICATIONS.

TOUTE GARANTIE APPLICABLE AU LOGICIEL, Y COMPRIS AUX SYSTÈMES D'EXPLOITATION OU AUX PRODUITS D'UNE MARQUE AUTRE QU'ACER EST FOURNIE PAR LE FABRICANT D'ORIGINE.



**5. Enregistrement.** L'enregistrement de votre produit permet à Acer de mieux vous servir. Acer vous encourage à enregistrer votre produit dans les trente (30) jours suivant l'achat initial afin de recevoir un service rapide et une couverture d'assistance en cas de besoin. Pour l'enregistrement, allez sur <http://www.acersupport.com> et choisissez « Enregistrer votre système ». Conformément à la loi applicable, Acer pourrait vous demander de fournir une preuve d'achat ou d'observer les exigences d'enregistrement avant de recevoir un service de garantie.

**6. Instructions pour obtenir des services de garantie.** Pour des instructions précises sur la façon d'obtenir un service de garantie pour votre produit, veuillez consulter le tableau de référence de garantie contenu dans ce livret et allez à : <http://www.acersupport.com>

Comment obtenir le service en vertu de la garantie :

- Vous devez aider Acer à diagnostiquer les problèmes rencontrés avec votre produit et suivre la procédure de garantie d'Acer.
- Vous devez obtenir un service de garantie auprès d'Acer ou d'un centre de service agréé par Acer. Acer ne vous remboursera pas les services fournis par d'autres.
- Si Acer décide que vous avez besoin de pièces de remplacement ou d'un produit de remplacement, Acer peut exiger une autorisation de carte de crédit ou toute autre garantie de recevoir les pièces de remplacement ou le produit de remplacement et peut vous obliger à payer les frais de livraison des pièces de remplacement ou du produit de remplacement et les frais de retour de la pièce défectueuse ou du produit à Acer. Acer autorisera ensuite l'expédition des pièces requises ou de votre produit.
- Il peut vous être demandé de livrer votre produit à Acer ou à un centre de service agréé par Acer et de récupérer votre produit d'Acer ou de l'un de ses centres de service agréé, et ce, à vos frais. Lorsque vous envoyez un produit à Acer ou à un centre de service agréé par Acer, vous devez envoyer le produit, fret payé d'avance, soit dans son emballage d'origine dans ou un emballage offrant un niveau de protection équivalent. Vous êtes responsable de bien emballer votre produit, en payant tous les frais d'expédition, les frais d'assurance, les frais liés à une perte ou à des dommages au produit pendant l'expédition, et tout autre droit, taxe, redevance ou frais associés au transport du produit à Acer ou à un centre de service agréé par Acer. **VOUS ÊTES RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE FAIT À VOTRE PRODUIT ACER PENDANT L'EXPÉDITION À ACER OU À UN CENTRE DE SERVICE AGRÉÉ PAR ACER.**
- Avant de donner votre produit à Acer ou à un centre de service agréé par Acer pour service, enlevez toute information confidentielle, exclusive ou personnelle, et les supports amovibles, tels que les disques, CD ou cartes PC.
- Si Acer vous demande de retourner les pièces ou produits défectueux, vous devez le faire dans les 15 jours suivant la réception des pièces ou produits de rechange. Si vous ne retournez pas les pièces de rechange ou le produit selon les instructions, Acer imputera le montant autorisé à votre carte de crédit. Toutes les pièces échangées et tous les produits remplacés en vertu du présent Accord deviendront la propriété d'Acer.

**IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE SAUVEGARDER LE CONTENU DE VOTRE DISQUE DUR AVANT L'EXÉCUTION DES SERVICES ET DE SUPPRIMER TOUTES LES DONNÉES DES PIÈCES OU PRODUITS RETOURNÉS À ACER OU À UN CENTRE DE SERVICE AGRÉÉ PAR ACER, NOTAMMENT LES DONNÉES QUE VOUS AVEZ SAUVEGARDÉES OU LES LOGICIELS QUE VOUS AVEZ INSTALLÉS SUR LE DISQUE DUR. Il est possible que le contenu de votre disque dur soit perdu ou reformaté dans le cadre de la réparation et Acer ne**



sera responsable d'aucun dommage ou perte de programmes, de données ou d'autres renseignements stockés sur tout média ou toute pièce des produits réparés. SI PENDANT LA RÉPARATION DU PRODUIT LE CONTENU DU DISQUE DUR EST ALTÉRÉ, SUPPRIMÉ, OU MODIFIÉ DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, ACER N'EST PAS RESPONSABLE DES PERTES DE VOS DONNÉES QUI POURRAIENT SE PRODUIRE. VOTRE PRODUIT VOUS SERA RETOURNÉ CONFIGURÉ À LA CONFIGURATION ORIGINALE D'USINE (SELON LA DISPONIBILITÉ DU LOGICIEL).

**7. Garanties implicites. SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI EN VIGUEUR, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON EST LIMITÉE À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE.**

Acheteurs commerciaux : Acer étend la garantie limitée ci-dessus aux acheteurs de produits à usage industriel, commercial et professionnel aux mêmes termes et conditions et exclusions applicables aux acheteurs consommateurs. **TOUTEFOIS, DANS LE CADRE DES ACHETEURS COMMERCIAUX, TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, EST EXCLUE ET REJETÉE.**

**8. Limitation de responsabilité. ACER NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS DÉCOULANT DE LA RUPTURE DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE.** LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'ACER EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LES PRODUITS OU SERVICES AUGMENTÉ DES INTÉRÊTS AUTORISÉS PAR LA LOI. ACER NE VOUS EST REDEVABLE EN AUCUNE FAÇON DES ÉVÉNEMENTS HORS DU CONTRÔLE D'ACER, COMME LES CALAMITÉS NATURELLES, VIRUS, DOMMAGES AUX BIENS, PERTE D'UTILISATION, INTERRUPTION DES AFFAIRES COMMERCIALES, PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE DONNÉES OU AUTRES DOMMAGES INDIRECTS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, QUE CE SOIT POUR RUPTURE DE GARANTIE, DE CONTRAT, DE DÉLIT (INCLUANT LA NÉGLIGENCE), DE RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU AUTRE.

Certains états ou juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité en cas de dommages directs ou indirects, ou autorisent des limitations concernant la durée des garanties implicites. Il est donc possible que les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas à votre situation. Cet Accord vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez avoir d'autres droits qui varient d'un État à l'autre, d'une juridiction à l'autre ou d'une province à l'autre.

**9. Arbitrage exécutoire. [LES DISPOSITIONS D'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE NE S'APPLIQUENT PAS AUX CONSOMMATEURS DU QUÉBEC] CET ACCORD STIPULE QUE TOUT LITIGE SURVENANT ENTRE VOUS ET ACER SERA RÉSOLU PAR ARBITRAGE OBLIGATOIRE ET EXÉCUTOIRE DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI. VOUS-MÊME ET ACER RENONCEZ DONC À VOTRE DROIT D'ALLER AU TRIBUNAL POUR AFFIRMER OU DÉFENDRE VOS DROITS EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD (SAUF POUR LES QUESTIONS QUI PEUVENT ÊTRE PRÉSENTÉES À LA COUR DES PETITES CRÉANCES TELLES QUE DÉCRITES CI-DESSOUS À LA SECTION 9).**

Dans les limites autorisées par la loi, et sauf disposition contraire stipulée ci-dessous, vous et Acer acceptez que tout différend (aux termes de la définition ci-dessous à la Section 9) entre



vous et Acer soit résolu exclusivement et définitivement par arbitrage exécutoire administré par l'American Arbitration Association (AAA) et mené en conformité avec les procédures supplémentaires de l'AAA en ce qui concerne les litiges liés aux consommateurs du Règlement d'arbitrage commercial et du Protocole de processus de consommation raisonnable. **VOS DROITS SERONT PAR CONSÉQUENT DÉTERMINÉS PAR UN ARBITRE NEUTRE ET NON UN JUGE OU UN JURY.** Vous et Acer conviendrez d'un autre forum d'arbitrage, et d'autres procédures en vertu desquelles l'arbitrage sera réalisé, si AAA cesse ses activités.

L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre vous et Acer. L'arbitrage est un processus par lequel un litige est soumis à un arbitre, pour une décision définitive et exécutoire, connue comme le jugement arbitral. L'arbitre est un particulier, semblable à un juge, qui examine et pèse les preuves fournies par les deux parties et rend une sentence exécutoire devant les tribunaux. Les décisions d'arbitre sont exécutoires comme toute ordonnance du tribunal et ne sont soumises qu'À UNE RÉVISION TRÈS LIMITÉE PAR UN TRIBUNAL. **VOUS RECONNAISSEZ QUE, PAR VOIE DE CET ACCORD, VOUS ET ACER RENONCEZ À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY.**

L'arbitrage, ou toute partie de ce dernier, ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne pourra faire l'objet d'un recours collectif ou individuel. L'arbitrage doit avoir lieu à n'importe quel endroit raisonnable à proximité de votre résidence par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne, selon la méthode de présentation que vous choisirez.

En vertu des Procédures supplémentaires d'AAA dans le cadre de litiges relatifs aux consommateurs et le Protocole de processus de consommation raisonnable, vous conservez le droit de demander réparation devant un tribunal des petites créances pour les litiges relevant de la compétence de la cour des petites créances. Toute ou partie de l'action menée devant la cour des petites créances ne sera unifiée à aucun autre arbitrage et ne pourra faire l'objet d'un recours collectif ou individuel.

Si vous obtenez gain de cause lors de l'arbitrage d'un différend avec Acer, Acer vous remboursera les frais que vous avez payés à AAA dans le cadre de l'arbitrage. **TOUTE DÉCISION RENDUE DANS UNE TELLE PROCÉDURE D'ARBITRAGE SERA FINALE ET LIERA LES PARTIES, ET LE JUGEMENT PEUT ÊTRE INSCRIT DANS N'IMPORTE QUELLE COUR DE JURIDICTION COMPÉTENTE.**

**VOUS COMPRENEZ QUE, EN L'ABSENCE DE CETTE DISPOSITION, VOUS AURIEZ EU LE DROIT DE PLAIDER LES DIFFÉRENDS DEVANT UN TRIBUNAL, Y COMPRIS LE DROIT, LE CAS ÉCHÉANT ET EN FONCTION DE LA RÉGLEMENTATION DE VOTRE JURIDICTION, DE PLAIDER DES RÉCLAMATIONS SUR LA BASE D'UN RECOURS COLLECTIF OU INDIVIDUEL, ET QUE VOUS AVEZ EXPRESSÉMENT ET SCIEMMENT RENONCÉ À CES DROITS ET CONVENU DE RÉSOUDRE TOUT DIFFÉREND CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE CETTE SECTION.** Si cette disposition spécifique est jugée inapplicable, alors l'intégralité de cette clause d'arbitrage est nulle et non avenue.

Cette disposition sera régie par la Federal Arbitration Act, 9 U.S.C. Section 1, *et seq.* Aux fins du présent Accord, le terme « différend » signifie tout différend, litige ou réclamation découlant de ou lié à (i) le présent Accord, son interprétation, ou violation, expiration, applicabilité ou validité, (ii) la commande relative à, l'achat, la livraison, la réception ou l'utilisation de tout produit ou service délivré par Acer, ou (iii) tout autre différend résultant de ou lié à la relation entre vous et Acer,



ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, salariés, bénéficiaires, ses agents, ayants droit, fournisseurs de composants (matériaux et logiciels), ou tout tiers qui fournit des produits ou des services achetés auprès d'Acer ou distribués par Acer. Le terme « vous » désigne l'acheteur d'origine et ceux qui sont en lien avec l'acheteur d'origine, comme les membres de la famille ou les bénéficiaires.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements auprès de AAA en ligne : [www.adr.org](http://www.adr.org), en appelant le 800-778-7879, ou en écrivant à American Arbitration Association, 1633 Broadway, 10<sup>th</sup> Floor, New York, NY, 10019.

**10. Réparations lorsque la garantie est expirée.** Tous les services qui vous sont fournis par Acer et qui ne sont pas couverts par la garantie limitée du produit ou qui ne sont pas couverts par un plan d'entretien prolongé sont régis par le présent Accord et sont par ailleurs soumis aux termes des procédures de service hors garantie d'Acer et tout ordre de service applicable. Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours après que les services aient été fournis, Acer garantit que les services fournis par elle ont été effectués de manière professionnelle et selon les règles de l'art. Si votre problème persiste au cours de la période de garantie de service de 90 jours, Acer va, à sa discrétion, (i) réexécuter les services, (ii) procéder au remplacement du Produit conformément aux termes du présent Accord, (iii) vous permettre de retourner le produit et émettre un remboursement aux termes du présent Accord, (iv) effectuer le remboursement du montant que vous avez payé pour les services. Si vous avez acheté un plan d'entretien prolongé d'Acer ou d'un tiers, veuillez consulter le plan d'entretien prolongé pour connaître sa couverture, la durée et les conditions de service.

**11. Général.** Acer et ses filiales et sociétés affiliées sont les bénéficiaires visés du présent Accord. Toute incohérence entre cet Accord et tout autre contrat inclus ou afférent à des produits ou services achetés auprès d'Acer, autre qu'un plan d'entretien prolongé, est régie par le présent Accord. Cet Accord ne peut être modifié, altéré ou amendé sans l'accord écrit d'Acer qui stipule expressément que l'écrit vise à modifier, altérer ou amender le présent Accord. Les termes ajoutés ou modifiés seront nuls et nonavenus, sauf accord exprès écrit d'Acer. Dans l'éventualité où toute clause de cet Accord est jugée illégale ou non applicable, la validité, la légalité et l'applicabilité des portions restantes de cet Accord ne seront pas affectées ni conséquemment altérées. **[L'exclusivité de la disposition suivante ne s'applique pas aux consommateurs du Québec] LE PRÉSENT ACCORD AINSI QUE TOUTE VENTE EN VERTU DE CET ACCORD SONT RÉGIS PAR LES LOIS DE L'ÉTAT DU TEXAS, SANS ÉGARD AUX PRINCIPES RÉGISSANT LES CONFLITS DE LOIS.**

**12. Avis de confidentialité.** Vous pouvez consulter la Politique de confidentialité d'Acer sur notre site Web, situé à <http://www.acerpanam.com>. Acer conservera et utilisera vos renseignements client conformément à sa Politique de confidentialité.

**13. Pour les résidents du Canada :** Cet Accord est soumis aux dispositions applicables des lois canadiennes sur la protection du consommateur, lesquelles ne peuvent être dérogées par convention privée ou qui peuvent interdire l'application de toute disposition ou stipulation incluses aux présentes. Dans la mesure où toute stipulation ou disposition est ainsi interdite, elle : i) ne doit être interprétée comme ayant été omise de cet Accord, (ii) n'affecte pas la légalité, la validité ou l'applicabilité de cette disposition dans toute autre juridiction, et (iii) les autres clauses et dispositions du présent Accord resteront en vigueur et de plein effet. Sans limiter la généralité de ce qui précède et nonobstant toute disposition contraire contenue aux présentes, la





renonciation énoncée à la Section 9 de la présente garantie ne s'applique pas aux résidents du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, et vous conservez le droit de plaider les litiges devant un tribunal, y compris le droit, sous réserve des règles de votre juridiction, de plaider les réclamations sur la base d'une action individuelle.

**14. Soutien international :** Vous devez respecter toutes les lois sur l'exportation et les règlements applicables si vous exportez le produit à partir des États-Unis ou du Canada. Acer n'accepte pas le retour d'un produit acheté auprès d'un revendeur. Les clients en dehors des États-Unis sont responsables de payer tous les frais de fret et de courtage engagés dans l'expédition, l'importation ou l'exportation et la réception des produits et des pièces de remplacement et l'organisation et le paiement des frais d'expédition des pièces défectueuses retournées à Acer. Tous les clients internationaux sont responsables de tous les droits de douane, TVA, TPS et autres taxes et coûts associés.

Veillez envoyer votre correspondance concernant le présent Accord à :

**Acer Customer Service  
P.O. Box 6137  
Temple, TX 76503**

Les renseignements courants sur les politiques de soutien technique et de garantie, les numéros de téléphone et les renseignements sur un autre service sont disponibles sur nos sites Web indiqués sur le tableau de référence de garantie.